



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

## Première Commission

7<sup>e</sup> séance

Vendredi 6 octobre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. U Mya Than ..... (Myanmar)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, ce matin, le Secrétaire général adjoint Petrovsky, du Bureau des Nations Unies à Genève.

**M. Pamir** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre compétence, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Pour la Turquie, le processus de la maîtrise des armements et du désarmement constitue un élément important de sa politique de sécurité nationale. En corollaire, nous attachons une grande importance au respect des obligations découlant des accords internationaux et autres arrangements.

Nous sommes attachés à l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Cet objectif doit être poursuivi avec réalisme grâce à une approche

équilibrée pour ce qui est des mesures relatives aux armes classiques et nucléaires.

Dans le domaine des armes classiques, la Turquie considère toujours le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE) comme la pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité en Europe. Nous avons participé activement aux négociations sur l'adaptation au Traité FCE au nouveau climat de sécurité. Le Traité FCE adapté, signé à Istanbul en novembre 1999, imposait des limitations juridiquement contraignantes aux forces armées des États parties. Nous pensons que le Traité dans sa nouvelle forme, qui entrera en vigueur après la ratification de 30 États parties, permettra de consolider la paix, la sécurité et la stabilité en Europe.

Nous attachons une grande importance à l'entrée en vigueur en temps opportun voulu de l'Accord sur l'adaptation au Traité, signé à Istanbul le 19 novembre dernier. À cette fin, nous attendons de tous les États parties qu'ils travaillent à créer les conditions nécessaires à la ratification de cet accord. En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord d'adaptation, la pleine respect du Traité FCE et de ses documents connexes est d'une importance cruciale.

Selon nous, les mesures de confiance et de consolidation de la sécurité sont des éléments qui complètent les efforts de désarmement aux niveaux bilatéral et multilatéral. À cet égard, le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de renforcement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de la sécurité constitue un important instrument qui contribue efficacement à la sécurité et à la stabilité au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Conscients des graves menaces à la paix et à la sécurité internationales posées par le commerce illicite des armes légères et de l'impact déstabilisateur causé par le transfert illégal de ces armes au niveau régional, nous attachons une grande importance et participons aux activités menées en vue de contrôler les armes légères non encore couvertes par des arrangements multilatéraux de sécurité. Les transferts illicites de ces armes vers des criminels, des groupes terroristes et des trafiquants de drogues nous préoccupent beaucoup, et empêcher ces transferts fait partie des priorités de la politique de sécurité de la Turquie. Étant donné que plus de 90 % des victimes des armes légères sont des civils, l'emploi illicite de ces armes reste une préoccupation humanitaire très vive.

Le problème de la prolifération et réellement mondial et, en tant que tel, requiert une action multilatérale concertée. En conséquence, il convient d'établir rapidement une meilleure coopération, notamment dans des domaines comme le contrôle des frontières, les services de renseignements, le contrôle international et la transparence – d'où la participation active de la Turquie au sein de la Conférence du désarmement à Genève et dans d'autres organes des Nations Unies traitant de la prévention de la prolifération et de l'accumulation déstabilisatrice des armes classiques et des armes légères.

Pour parvenir à un contrôle plus efficace, la Turquie encourage la transparence en matière de transferts d'armes classiques. À cet égard, elle préconise l'élargissement du Registre des armes classiques des Nations Unies à la catégorie des armes légères et de petit calibre. La Turquie appuie également des initiatives semblables dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar et de l'OSCE.

Malgré les espoirs d'un environnement plus sûr engendrés par la fin de la guerre froide, le monde a connu une prolifération des conflits armés régionaux. Cette tendance persistante entraîne la propagation et l'accumulation déstabilisatrices de systèmes d'armes perfectionnés, notamment d'armes de destruction massives et de leurs vecteurs. La prolifération de ces armes et de leurs vecteurs est une menace réelle et croissante pour nos nations. Malgré les efforts de la

communauté internationale pour élaborer des mesures de contrôle et de désarmement complètes et efficaces, certains pays, même s'il y en a peu, continuent d'améliorer les armes nucléaires, biologiques et chimiques et les technologies connexes, ou cherchent à en acquérir. Par ailleurs, les améliorations progressives apportées à la gamme et à la précision des missiles balistiques rendent d'autant plus préoccupante la menace de prolifération qu'elles facilitent l'utilisation des armes de destruction massive.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord abritent une concentration de programmes d'armes nucléaires, biologiques, chimiques et de missiles plus importante que dans toute autre région du monde. Pour comprendre les raisons de ce niveau élevé de prolifération dans la région du Moyen-Orient, il convient d'examiner les causes profondes du problème d'un point de vue plus large. Nous constatons alors qu'en réaction aux capacités d'armes dont semblent dotés d'autres parties ou leurs voisins, les pays de la région intensifient leurs efforts d'armement, instaurant ainsi un cercle vicieux déstabilisateur pour la sécurité. C'est pourquoi tout effort crédible pour trouver une solution durable au problème de la prolifération au Moyen-Orient doit, d'abord et avant tout, être centré sur la question de l'éradication de toutes les armes de destruction massive dans la région.

Selon nous, les accords portant sur la maîtrise des armements et des régimes de non-prolifération vont continuer à limiter la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Il est donc extrêmement important que tous les pays de cette région signent, ratifient et appliquent pleinement tous les traités et accords internationaux dont le but est de prévenir la prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques.

Comme nous le savons tous, nombre de technologies associées aux programmes d'armes de destruction massive ont également des applications légitimes civiles ou militaires. Du fait que les technologies à double usage et les compétences dans ce domaine continuent de s'étendre dans le monde, le danger d'un terrorisme nucléaire, biologique et chimique s'accroît lui aussi.

La relative facilité avec laquelle ces armes sont produites, conjuguée à la volonté de certains États de coopérer avec les groupes terroristes, extrémistes ou du crime organisé, nous fait davantage encore redouter

que des armes chimiques et biologiques, notamment, tombent entre des mains douteuses.

Nous observons avec inquiétude les transferts actuels d'armes de destruction massive, de matières fissiles et de technologies. Si cette tendance se poursuit dans la prochaine décennie, les premiers clients de ces matières fissiles pourraient devenir eux-mêmes les fournisseurs d'autres éventuels proliférateurs.

C'est pourquoi il faut être extrêmement vigilants dans le transfert de matières et de technologies de pointe dans les régions particulièrement sensibles, tel le Moyen-Orient. Si la responsabilité principale d'une coopération internationale efficace en vue de prévenir la prolifération incombe aux pays fournisseurs, les pays situés sur les itinéraires des transferts devraient également assumer la leur et coopérer avec les fournisseurs afin d'empêcher tout accès non autorisé à ces produits et technologies.

La Turquie souhaite que dans notre région et au-delà tous les pays puissent partager les objectifs de non-prolifération et oeuvrer collectivement à leur réalisation. À la suite de la mise en place, au niveau national, de la réglementation des contrôles à l'exportation, la Turquie s'est associée au Groupe des États fournisseurs et est devenue membre du Groupe australien. La Turquie s'est également acquittée de ses responsabilités au titre de l'Arrangement de Wassenaar et du Régime de contrôle des technologies de missiles. Elle s'est en outre jointe au Comité Zangger. Cela complète les engagements pris par notre pays au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Pour souligner davantage encore notre politique de non-prolifération, nous sommes devenus l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires. La Turquie figure au nombre des 44 pays dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur de cet instrument.

Pleinement conscients de la responsabilité particulière qui nous incombe dans le cadre des efforts internationaux de non-prolifération, nous avons fait de notre mieux pour assurer la ratification rapide du Traité. Le processus de ratification s'est achevé le 26 décembre 1999 et l'instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général le 16 février 2000. L'appui accordé par le Parlement turc au Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et

la rapide ratification de cet instrument, témoignent clairement du consensus existant dans les branches législative et exécutive de notre État de participer à l'action nationale et internationale menée pour prévenir toute prolifération des armes de destruction massive.

Selon nous, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait largement facilitée par sa ratification par les pays qui n'ont pas encore signé le Traité et, notamment, par les pays qui ont procédé à des essais d'armes nucléaires dans le passé.

La mise en oeuvre effective du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires renforcera sans aucun doute le régime mondial de non-prolifération nucléaire et son pilier, le TNP. Nous attachons une grande importance à ce traité que nous considérons comme la pierre de touche du régime de non-prolifération nucléaire et la base essentielle du désarmement nucléaire. Fort de ses 187 États parties, le TNP est l'un des traités les plus remarquables de tous les temps. Ainsi, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire depuis la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. La prorogation indéfinie du Traité en a fait un élément permanent de l'édifice de la sécurité mondiale.

La Turquie a toujours été un ardent défenseur du TNP et de ses nobles buts. Nous respectons strictement les dispositions de cet instrument. La récente Conférence d'examen de 2000 du TNP, tenue à New York, a fourni la première occasion d'examiner en détail le fonctionnement du Traité depuis sa prorogation indéfinie. Nous nous félicitons de l'adoption du Document final par consensus après d'intenses négociations. Nous constatons avec satisfaction que 187 pays ont de nouveau confirmé la validité effective et l'importance du régime de non-prolifération nucléaire, comme fixé par le Traité. Nous sommes également satisfaits de la réaffirmation par les États dotés d'armes nucléaires de leur engagement sans équivoque à éliminer, bien que dans un délai non précisé, leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du Traité. Nous considérons comme très positives les dispositions du Document final concernant une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques, une plus grande transparence et une restriction de l'état opérationnel des armes nucléaires.

Compte tenu de notre proximité avec le Moyen-Orient, nous attachons une grande importance à la mise

en oeuvre de la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée à la Conférence d'examen de 1995 du TNP et appelant à la création d'un Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, résolution confirmée dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 sous le titre « Questions régionales ».

La création des zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'accords librement conclu entre les États des régions intéressées, renforceront la paix et la sécurité mondiales et régionales. La Turquie continuera d'appuyer l'établissement de ces zones partout où cela est réalisable. À cet égard, nous saluons les mesures prises par les États en vue de conclure de nouveaux traités relatifs à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment l'initiative lancée par l'Ouzbékistan, la Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan à Bichkek en 1998, dans le but de créer une telle zone en Asie centrale. Nous appuyons pleinement cette initiative louable et encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à oeuvrer de façon constructive en vue de sa réalisation. Nous saluons également la déclaration du représentant des États-Unis faite au nom des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

Le rôle primordial joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du régime de non-prolifération est souligné une fois encore dans le Document final de la dernière Conférence d'examen du TNP. En effet, ce document de consensus confirme la confiance mise dans la mission de l'AIEA qui lui a été confiée au titre des différents articles du TNP. La Turquie a souligné à maintes reprises son attachement à l'entrée en vigueur rapide des garanties de sécurité renforcées de l'AIEA. C'est pourquoi nous avons signé le Protocole additionnel à l'Accord de garanties et prenons des mesures pour sa rapide ratification.

Selon nous, la Conférence du désarmement doit poursuivre son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociations pour les questions de désarmement. Les acquis obtenus à la suite d'un long et difficile processus doivent être maintenus. La perte de ces acquis ne serait ni de l'intérêt de la Conférence du désarmement, ni de la communauté internationale.

Nous sommes particulièrement favorables à la création d'un groupe spécial à la Conférence du désarmement à Genève pour entamer des négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles. L'ouverture rapide de ces négociations donnerait un nouvel élan aux efforts menés par la communauté du TNP en vue du désarmement nucléaire.

La Convention sur les armes chimiques est unique en son genre car ses dispositions sont centrées sur l'interdiction et l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive sous une vérification et un contrôle internationaux stricts et efficaces. Depuis son entrée en vigueur, l'augmentation du nombre des États parties à la Convention est un signe encourageant.

Depuis 1997, la Turquie est partie à la Convention sur les armes chimiques et reste fermement attachée à ses objectifs. Nous avons fait l'adaptation nécessaire dans notre législation nationale pour répondre aux exigences de la Convention. Notre plein respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques a été de nouveau confirmé lors de la visite d'inspection aux installations des Industries pétrochimiques Aliaga, l'été dernier.

Nous encourageons d'autres pays, notamment ceux de notre région, qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention à devenir Parties à cet instrument. La Turquie est déterminée à poursuivre ses efforts en vue d'assurer la non-prolifération de ces armes.

Nous sommes pleinement conscients des souffrances humaines et des ravages causés par l'emploi irresponsable et aveugle des mines. C'est pourquoi, à nos yeux, la Convention interdisant l'emploi des mines est l'une des grandes réalisations de la communauté internationale en vue de l'élimination totale des mines antipersonnel. Cependant, la situation relative à la sécurité autour de la Turquie est très différente de celle des partisans du processus d'Ottawa. Compte tenu de cette situation, nous n'avons pas été en mesure de signer cet instrument. Cependant, notre attachement aux objectifs de la Convention s'est manifesté par notre participation aux première et deuxième réunions des États parties, tenues à Maputo du 3 au 7 mai 1999 et à Genève du 11 au 15 septembre 2000.

La Turquie a également décidé, en janvier 1996, un moratoire national interdisant la vente et le transfert

des mines antipersonnel et, en 1998, ce moratoire a été prorogé jusqu'à 2002. En outre, la Turquie a établi des contacts avec certains pays voisins afin d'envisager l'instauration de régimes particuliers permettant de protéger nos frontières communes des mines antipersonnel. À cet égard, un accord a été conclu, en mars 1999, entre la Turquie et la Bulgarie. Cet accord, qui inclut un régime de vérification, a déjà été ratifié par le parlement turc. Les activités de déminage devraient commencer très prochainement. Nous avons proposé des projets analogues à la Géorgie, à la Grèce et à l'Azerbaïdjan. Les négociations menées avec les autorités géorgiennes doivent aboutir rapidement au résultat attendu. Nous espérons que les autorités de la Grèce et de l'Azerbaïdjan réagiront de manière constructive et positive à notre proposition.

Dans le cadre de la réunion au sommet du Pacte de stabilité, tenue en février dernier à Sarajevo, la Turquie a également présenté un projet en vue de la conclusion d'un accord régional entre les Gouvernements des pays d'Europe du Sud-Est afin de protéger leurs frontières communes des mines antipersonnel et d'éviter leur utilisation dans des régions frontalières communes. À cet égard, je mentionnerai également que des cours de formation de déminage sont organisés en Turquie et que nous fournissons l'aide financière, matérielle et en personnel pour les activités de déminage dans différents pays, et ce dans le cadre d'accords bilatéraux.

**M. Shervani** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation indienne vous présente ses sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. C'est pour nous un plaisir de voir un représentant d'un pays qui a joué un rôle important dans le domaine du désarmement nucléaire présider les travaux de la Première Commission de l'Assemblée du millénaire. Nous sommes persuadés que vous mènerez les travaux de la Commission à un résultat fructueux. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération dans votre tâche.

À l'aube d'un nouveau siècle, la Première Commission a, cette année, la responsabilité de définir les bases permettant un examen collectif du passé, une évaluation réaliste de la situation présente et une perspective concrète et sensée de l'avenir. Nos débats doivent également être étayés par l'idée que, dans le monde multipolaire en train de naître, seul un ordre pluriel en matière de sécurité peut relever les défis posés à la paix et à la sécurité internationales.

Depuis plus d'un demi-siècle, la communauté internationale n'a pas réussi à juguler la menace inhérente aux armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires, Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et leurs alliés attribuent une prédominance au rôle des armes nucléaires dans leurs calculs de sécurité; de nouvelles doctrines et justifications permettant de continuer à détenir ces armes ont été mises au point et les arrangements de partage nucléaire maintenus. Une telle approche est contraire aux principes d'une sécurité égale et légitime pour tous nécessaire au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, contraire aussi à l'Avis historique de la Cour internationale de justice de 1996, qui à l'unanimité, conclut ainsi :

« Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. »

En cette période de l'après-guerre froide, rien ne justifie que des milliers d'armes nucléaires soient maintenues en état d'alerte rapide, ce qui crée les risques inacceptables d'un emploi accidentel ou non autorisé de ces armes dont les conséquences seraient désastreuses pour l'humanité. La communauté internationale est en droit d'obtenir des engagements précis de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire le risque d'un emploi accidentel ou non autorisé de telles armes. Un certain nombre de propositions et de mesures précises en vue d'un désarmement nucléaire mondial ont été avancées par des États, groupes d'États, personnalités et organisations non gouvernementales. Elles attribuent la plus haute priorité aux mesures visant à réduire le risque d'un emploi accidentel ou non autorisé des armes nucléaires. Il y a deux ans, l'initiative indienne a pris la forme d'un projet de résolution intitulé « Réduction du danger nucléaire », qui a obtenu un large appui de l'Assemblée générale. L'Inde se propose de présenter à nouveau ce même projet de résolution en espérant que des mesures seront prises pour réduire d'urgence le danger posé par l'état d'alerte rapide et les doctrines connexes d'utilisation de ces armes. À cet égard, l'Inde appuie pleinement la proposition du Secrétaire général figurant dans la Déclaration du millénaire, de convoquer une conférence internationale aux fins d'examiner attentivement et efficacement le problème de l'élimination des dangers nucléaires.

L'Inde a toujours accordé, et continue de le faire, la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Même aujourd'hui, l'Inde reste le seul État doté d'armes nucléaires prêt à entamer des négociations multilatérales à l'effet d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, répondant ainsi positivement à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. En fait, pendant cinq décennies, l'Inde a défendu la thèse d'un désarmement universel et vérifiable. Dans ce but, mon pays a été à l'avant-garde des initiatives et propositions concernant le désarmement nucléaire, qui sont bien connues de tous. Malheureusement, ces propositions n'ont pas été prises en compte. Au contraire, un régime de non-prolifération discriminatoire a été établi, étayé par un Traité qui a gelé le statu quo de 1967 et a fait fi des réalités.

L'Inde a été contrainte de mettre au point ses options nucléaires parce que les États dotés d'armes nucléaires Parties au TNP ont refusé d'accepter la demande quasi universelle pour un désarmement nucléaire alors que la prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs continuait à un rythme intensif dans notre voisinage.

Cependant, notre politique se fonde sur la responsabilité et la retenue. Cette politique s'accompagne d'une dissuasion nucléaire minimale et de la non utilisation en premier qui définissent notre position à l'égard du déploiement, le tout doté d'une structure civile de commande et de contrôle. L'Inde est prête à renforcer son engagement sur la non utilisation en premier sur la base d'accords bilatéraux ou d'un instrument multilatéral sur la non utilisation en premier au niveau mondial, ce qui répondrait à la demande d'assurances négatives de sécurité sans conditions, formulée par la grande majorité des États non dotés d'armes nucléaires.

Après une série limitée d'essais effectués en mai 1998, l'Inde a déclaré un moratoire volontaire sur tous nouveaux essais nucléaires souterrains. Cette attitude est conforme à l'obligation fondamentale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les événements intervenus dans d'autres pays montrent bien que cet instrument est un sujet complexe qui exige une approche consensuelle. L'Inde s'est engagée à créer un consensus national pour instaurer un climat propice à la signature du Traité. Elle attend également que d'autres pays adhèrent sans conditions au Traité. Nous avons dit clairement que l'Inde ne ferait pas obstacle à l'entrée en vigueur de ce traité.

L'Inde s'est associée au consensus sur un traité interdisant les matières fissiles aux termes de la résolution 53/77 I de l'Assemblée générale, en 1998. Cette résolution de procédure, adoptée sans vote, a réaffirmé l'essence de la résolution 48/75 L, adoptée par l'Assemblée générale en 1993. L'Inde est prête à participer de façon constructive et de bonne foi à ces négociations afin de mettre au point un traité interdisant la production future de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires, qui soit non discriminatoire et vérifiable.

La Conférence du désarmement doit répondre aux objectifs premiers de l'ordre du jour du désarmement mondial. La toute première priorité de la communauté internationale reste la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Plusieurs propositions ont été présentées à la Conférence pour examen, notamment celles du Groupe des 21, dont la plus récente date de septembre 2000. Cette proposition réitère et réaffirme la déclaration du Groupe faite en janvier 2000 ainsi que les documents CD/1570 et CD/1571 portant sur un programme progressif d'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier spécifié, notamment une convention sur les armes nucléaires. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations sur le désarmement, doit utiliser pleinement le mécanisme existant au titre de son règlement intérieur pour atteindre le consensus nécessaire à de futures négociations dans le cadre d'un programme de travail qui tienne compte des priorités et des intérêts de toutes les délégations.

L'Inde estime qu'il est essentiel d'aller vers une délégitimisation progressive des armes nucléaires pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, tout comme le Protocole de Genève de 1925 a conduit à la Convention sur les armes chimiques qui a éliminé toute une catégorie d'armes de destruction massive. À cet égard, comme dans les années passées, l'Inde, avec les autres coauteurs, se propose de présenter un projet de résolution sur une convention interdisant l'emploi des armes nucléaires.

L'Inde a toujours affirmé que les zones exemptes d'armes nucléaires ne peuvent répondre aux multiples préoccupations inhérentes au caractère mondial de la menace posée par les armes nucléaires. Cela dit, nous respectons le choix souverain des États non dotés d'armes nucléaires de créer des zones exemptes

d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée. À cet égard, nous sommes satisfaits que la Commission du désarmement ait pu réaliser un accord sur ce sujet en 1999 et ait fourni d'utiles directives de consensus dont il faudrait tenir compte lors de l'examen de nouvelles mesures visant à réduire la menace mondiale posée par les armes nucléaires.

Au Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Inde a répété qu'elle respectait pleinement le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-est et était prête à faire de cet engagement une obligation légale. L'Inde est également prête à réagir positivement à l'égard d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, en fonction de leur demande. De même, l'Inde est toute disposée à prendre tous les engagements nécessaires pour la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et pour l'interaction des États d'Asie centrale, notamment dans le cadre de la Conférence sur l'interaction et les mesures propres à consolider la confiance en Asie.

L'Inde entend maintenir et renforcer son système de contrôle de l'exportation des technologies, déjà efficace et transparent, conformément aux objectifs de non-prolifération dans tous ses aspects, sans pour autant affecter les applications pacifiques de ces technologies à double usage. En tant que pays en développement, l'Inde a dû payer au prix fort son développement en raison de l'existence de mécanismes discriminatoires de contrôle à l'exportation, dont certains sont contraires aux dispositions du grâce à des attitudes sélectives fondées sur des alliances et des approches officieuses liées à des régimes de déni technologique. Au cours de ces dernières années, les systèmes de défense de missiles ont été mis en avant comme une réaction éventuelle. Il est peu probable qu'ils puissent offrir une solution satisfaisante et répondre aux préoccupations relatives à la prolifération des missiles. C'est pourquoi la solution à ce problème doit être recherchée au moyen d'un véritable multilatéralisme et d'efforts en vue de réduire l'importance des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires.

L'Inde s'est toujours opposée à la militarisation de l'espace, décrit dans le droit international des traités comme le patrimoine commun de l'humanité. La Conférence du désarmement à Genève n'a pas été en mesure, au cours de sa session de 2000, de se pencher

sur les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Inde a été l'un des auteurs de la résolution 54/53 rappelant que la Conférence du désarmement a la responsabilité première des négociations d'un accord ou, le cas échéant, d'accords multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans tous ses aspects, étant donné que les instruments juridiques existants ne sont pas suffisants pour dissuader certaines tentatives imminentes d'une militarisation de l'espace et le préserver de toute installation d'armes. Les progrès technologiques, notamment en ce qui concerne les systèmes de défense de missiles antibalistiques, peuvent amener à de nouvelles compétitions et à une course aux armes nucléaires. L'Inde est favorable à l'ouverture prochaine de négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'élaboration d'un instrument approprié qui pourrait, en tant que première mesure, assurer la non militarisation de l'espace tout en réservant son utilisation à une gamme d'activités coopératives, pacifiques et de développement.

La question du transfert des armes légères peut, fondamentalement, se diviser en deux catégories: le transfert licite d'État à État pour répondre aux besoins de légitime défense des pays, pour maintenir la paix et la sécurité internationales et permettre la participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et les transferts illicites d'armes, ayant souvent des liens pernecieux avec le terrorisme transfrontalier, le trafic de drogues et le crime organisé. Le commerce illicite des armes légères et des armes de petit calibre impliquant le détournement vers des entités non étatiques influe négativement non seulement sur la sécurité des États mais également sur leur développement économique et social.

La communauté internationale a reconnu qu'il s'agit là d'un problème prioritaire et, en conséquence, a décidé de convoquer une conférence internationale en 2001. L'Inde appuie la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects. La Conférence, tout en rappelant le principe de la légitimité du commerce légal, doit porter également sur les transferts qui risquent de devenir une source de détournement et de circulation illicites. La Conférence devrait adopter une approche intégrée pour ce qui est des munitions et des explosifs.

Pour l'Inde, cette action internationale prioritaire consiste à rompre le lien existant entre la prolifération

des armes légères, le terrorisme international, le trafic de drogues, le crime organisé, le blanchiment d'argent et les « marchés gris » qui nourrissent ce lien. L'Inde a participé activement aux travaux de la première session du Comité préparatoire au début de cette année, et continuera de prendre part de manière constructive au processus préparatoire de la Conférence. L'Inde entend également contribuer au mieux à l'étude du Secrétaire général, demandée par la résolution 54/54 V de l'Assemblée générale, sur la possibilité de limiter la fabrication et le commerce des armes légères aux seuls fabricants et marchands agréés par les États.

L'Inde reste attachée à l'objectif d'une interdiction non discriminatoire, universelle et complète des mines antipersonnel au moyen d'un processus par étapes pour traiter des besoins de légitime défense des États, tout en atténuant les graves crises humanitaires résultant d'un transfert irresponsable et de l'emploi aveugle des mines antipersonnel. Selon nous, une approche progressive s'impose pour consolider la confiance et permettre aux États, notamment ceux qui, comme l'Inde, ont de longues frontières, d'aller de l'avant tout n'excluant pas leurs besoins de légitime défense.

Le processus de l'élimination complète des mines antipersonnel sera facilité par l'examen du rôle de légitime défense que jouent ces mines pour répondre aux exigences opérationnelles dans le cadre des doctrines de défense des pays intéressés et leur permettre d'avoir accès à des technologies militaires de rechange, non létales et au moindre coût. À cet égard, l'Inde attache une grande importance au transfert non entravé de technologies liées à la détection des mines et aux déminage ainsi qu'à l'assistance internationale. L'Inde est favorable à des négociations, à la Conférence du désarmement, portant sur une interdiction des transferts de mines antipersonnel sur la base d'un mandat qui prendrait en compte les intérêts de toutes les délégations. L'Inde participe activement au processus de la Convention sur certaines armes classiques; elle a d'ailleurs ratifié tous ses protocoles, notamment le Protocole II amendé relatif aux mines antipersonnel.

La Commission du désarmement a, avec la session 2000, commencé un nouveau cycle triennal consacré aux débats ciblés sur les thèmes essentiels: « Moyens pour réaliser le désarmement » et « Mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques ». La Commission du désarmement a la

responsabilité première de promouvoir et de renforcer l'ordre du jour du désarmement international en fournissant aux débats des recommandations de consensus tenant compte de l'objectif complet de l'ordre du jour du désarmement. L'Inde, comme elle l'a toujours fait, participera activement aux débats de fond sur ces deux importants thèmes.

À l'orée du nouveau millénaire, nous devons intensifier notre action pour renforcer la paix et la sécurité internationales. La compartimentalisation des complexes en matière de sécurité de l'époque de la guerre froide n'a plus cours. En conséquence, pour que les mesures soient examinées et négociées avec succès elles devront avoir un caractère global et non-discriminatoire, ce qui renforcera la sécurité pour tous. La recherche d'une sécurité unilatérale dans l'intérêt de quelques-uns ou l'affirmation du droit fondé sur une norme exclusive de sécurité nationale est contraire à l'esprit d'un régime durable et soutenu de sécurité internationale dans le monde d'aujourd'hui. La Première Commission devrait résister résolument à de telles tendances afin que la communauté internationale puisse commencer à relever avec succès les défis du nouveau millénaire.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Mgr Martino** (Saint-Siège) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Sous votre direction, je suis certain que les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès.

En cette première séance de la Commission du désarmement du nouveau siècle, prenons d'emblée la résolution de développer l'idée d'une culture de la paix en tant qu'approche primordiale pour prévenir la violence et les conflits armés. Tel est, en fait, le but de l'Année internationale pour la culture de paix.

À la base d'une culture de la paix, se trouve le respect de la vie et de tous les droits de l'homme. Élaborer une telle culture nécessite une action globale aux niveaux éducationnel, social et civique. Cela conduit à une « civilisation de l'amour », telle que décrite par le pape Jean-Paul II, et c'est ce à quoi, à l'aube du troisième millénaire, les peuples du monde aspirent si ardemment depuis longtemps.

Le premier devoir de l'Organisation des Nations Unies est de préserver et promouvoir la paix dans le monde. À cet égard, la Première Commission a un rôle essentiel à jouer en établissant des normes politiques pour la paix. Au récent Sommet du Millénaire les nations du monde ont fait la promesse suivante :

« Nous n'épargnerons aucun effort pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre, qu'il s'agisse des guerres civiles ou des guerres entre États qui ont coûté la vie à plus de 5 millions de personnes au cours de la dernière décennie ». (*A/RES/55/2, par. 8*)

Pour tenir cette promesse, les nations doivent respecter la primauté du droit et agir en conformité avec la Charte des Nations Unies et les décisions de la Cour internationale de justice. Certes ces mots sont faciles à prononcer, les mettre en pratique est beaucoup plus difficile. Après trois années de déclin constant, le nombre de guerres déclenchées dans le monde a augmenté considérablement en 1999, année pendant laquelle on a compté pas moins de 40 conflits armés sur les territoires de 36 pays. Seize de ces conflits se sont déroulés en Afrique, 15 en Asie, six au Moyen-Orient, deux en Europe et deux dans les Amériques. Ces conflits, nourris par des marchands d'armes avides d'argent, sont un scandale pour la civilisation moderne.

La facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre contribue à l'intensification des conflits en augmentant la mortalité et la durée de la violence; elles déclenchent un cercle vicieux qui engendre l'insécurité laquelle, à son tour, entraîne une demande plus importante de ces armes. Il est encore plus scandaleux que de nombreuses armes légères se trouvent aussi facilement entre les mains d'enfants qui sont asservis par des factions guerrières et contraints de devenir des combattants et des détenteurs de ces armes.

Ce n'est pas un hasard si la vaste majorité des États où existent des conflits sont parmi les plus pauvres. Ces conflits, qui absorbent une grande partie des ressources nécessaires au développement économique et social, sont la cause du déplacement de populations, dont la grande majorité sont des civils, principalement des femmes et des enfants. L'accès facile aux armes légères et de petit calibre a conduit à prendre pour cible le personnel humanitaire et du maintien de l'ordre des Nations Unies. Les projets des Nations Unies et des pays bailleurs de fonds sont

souvent réduits à néant lorsque des groupes dotés de ces armes saccagent villes et villages.

Tout cela a fait, de la part de groupes d'experts, l'objet d'études qui ont ouvert la voie à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue en 2001. Le Saint-Siège appuie pleinement cette conférence dans l'espoir qu'elle permettra d'accroître les efforts menés à l'échelle internationale pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères.

Bien qu'il convienne de consolider les normes et mesures internationales, c'est la volonté politique à l'échelle mondiale qui, en premier lieu, doit s'affirmer pour permettre l'arrêt du trafic des armes, qu'elles soient licites ou illicites. Les États doivent assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'exportation, l'importation, le transit et le retransfert d'armes légères. Que la communauté internationale tienne au moins la promesse faite dans la Déclaration du Millénaire de prendre des mesures concertées pour mettre fin au trafic des armes légères, notamment en rendant les transferts d'armes plus transparents et en appuyant toutes mesures de désarmement prises au niveau régional.

Malgré les immenses souffrances qui continuent d'être causées par les guerres, nous ne devons pas perdre de vue les acquis obtenus en matière de réduction des armements. Depuis l'entrée en vigueur, en 1999, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, 10 millions de mines antipersonnel stockées ont été détruites, ce qui porte actuellement le total des mines détruites à 22 millions. Il est vrai qu'environ 250 millions de mines restent stockées dans 105 nations, mais au moins le commerce de ces instruments néfastes a été presque complètement arrêté. Le traité qui a permis de parvenir à cette situation a été signé par 139 gouvernements et 105 d'entre eux l'ont ratifié. Certains grands pays demeurent toujours en dehors du traité. Le Saint-Siège les appelle à s'associer à cet important mouvement de la communauté mondiale pour éviter encore plus de souffrances endurées par tant de victimes innocentes dans les situations de guerre.

Cette année, s'est tenue la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au cours de laquelle 187 États ont pris l'engagement sans équivoque de

procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. La Conférence a également retenu 13 mesures pratiques en vue de permettre d'appliquer systématiquement et progressivement l'article VI du Traité.

Dans son intervention devant cette conférence, l'archevêque Jean-Louis Tauran, Secrétaire des relations du Saint-Siège avec les États, a déclaré :

« Le stade actuel de la non-prolifération et du désarmement nucléaires indique, à l'aube d'un nouveau siècle, que nombreux sont encore ceux qui continuent de croire à l'emploi de la force et de compter sur les armes nucléaires. Cela signifie que la primauté du droit, la confiance mutuelle et la volonté de dialogue ne sont toujours pas considérées comme des priorités. Cela indique également la relative valeur d'un concept tel que "la dissuasion nucléaire", solution inquiétante dans un monde qui regorge d'armes et devrait bien plutôt se tourner vers un désarmement progressif et effectif. »

Pourquoi serait-il si difficile pour les États dotés d'armes nucléaires de donner l'exemple en mettant en oeuvre ces mesures progressives de désarmement nucléaire? Cette question nous amène à nous en poser une autre très importante pour l'humanité moderne: voulons-nous réellement la paix? Si nous répondons par l'affirmative, alors nous devons en apporter la preuve. Il ne peut y avoir de paix dans un monde qui continue de fabriquer de plus en plus d'armes perfectionnées, qui se prépare à les utiliser là où la paix n'est maintenue que par un équilibre de la terreur. Il est temps de se libérer de l'état d'esprit de la guerre froide et de résoudre les problèmes relatifs à l'établissement d'une sécurité mutuelle.

Le Saint-Siège se félicite de la Déclaration du millénaire, dans laquelle les États ont décidé de s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. La proposition du Secrétaire général d'une conférence mondiale pour recenser les moyens d'éliminer les dangers nucléaires doit être prise en considération. Les Nations Unies doivent jouer un rôle de premier plan en prenant des mesures pour le désarmement nucléaire, car l'Organisation a la capacité de rassembler la communauté mondiale et d'exprimer sa volonté collective d'établir la paix et la sécurité humaines.

Ma délégation voudrait citer ici un extrait d'un texte préparé par le Cardinal Angelo Sodano, Secrétaire d'État, et distribué au Sommet du Millénaire :

« Les Nations Unies ont besoin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la diplomatie préventive. Pour sa part, le Saint-Siège appuiera toujours les initiatives en faveur de la paix, notamment celles visant à accroître le respect du droit international et le contrôle de la prolifération des armes. »

En outre, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont solennellement renouvelé leur engagement à forger un siècle nouveau fondé sur une culture de la paix. Nous avons la ferme conviction que sommes les peuples du monde souhaitent une culture de la paix. Pour atteindre ce noble objectif, les États doivent oeuvrer pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques favorisant la sécurité humaine, les nouvelles coalitions et les négociations, la primauté du droit, les initiatives de maintien de la paix, la prise de décisions démocratiques et l'intervention humanitaire mandatée par le Conseil de sécurité. Une telle culture permettrait de tourner le dos aux politiques actuelles au nom desquelles des milliards de dollars sont consacrés aux armes et à la militarisation alors que les initiatives de développement et les programmes pour la paix et la sécurité si utiles manquent cruellement de moyens financiers. Une culture de la paix est possible, mais d'abord il nous faut acquérir la volonté politique et morale nécessaire.

**M. Dausá Cespédes (Cuba) (*parle en espagnol*) :** Monsieur le Président, en premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je tiens, de même, à exprimer notre reconnaissance à notre collègue d'Amérique latine, l'Ambassadeur Raimundo González, pour l'excellent travail effectué l'année dernière.

Alors que nous négocions des résolutions et prononçons des discours assurant que la guerre froide n'existe plus, dans le monde réel les dépenses militaires augmentent et la fabrication d'armes perfectionnées capables d'anéantir le monde se poursuit.

Si la guerre froide est prétendument finie, alors comment expliquer qu'en 1999 les dépenses militaires

se soient accrues au point d'atteindre le montant inimaginable de 780 milliards de dollars? Nous sommes maintenant tellement habitués à ces réalités que, parfois, nous ne les remarquons même pas, alors même qu'une partie de ce montant pourrait permettre d'améliorer le sort des 1,3 milliard de personnes vivant aujourd'hui dans la plus extrême pauvreté.

Trois décennies se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Non sans difficulté, les États nucléaires se sont récemment engagés sans équivoque à éliminer leurs stocks d'armes nucléaires. En d'autres termes, ils ont décidé de reconnaître l'existence de l'article VI du Traité.

Certains pays – pas trop nombreux, il est vrai – se sont montrés satisfaits des résultats de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il n'y a pas vraiment lieu de se réjouir alors qu'il n'existe toujours pas d'accords concrets qui assureraient, selon un calendrier spécifié, l'élimination des 35 000 armes nucléaires qui continuent de mettre en danger l'existence même de l'humanité.

Jusqu'à présent, nous n'avons constaté aucune action concrète qui puisse au moins indiquer la volonté de concrétiser l'engagement formel en faveur d'un désarmement nucléaire. Bien au contraire, nous enregistrons déjà des actes allant dans la direction opposée. Je ne citerai qu'un exemple: quelques mois seulement après la Conférence d'examen du TNP, certains États dotés d'armes nucléaires ont fait tout leur possible, jusqu'à la dernière minute, pour tenter de s'opposer à ce que soit inclus dans la Déclaration finale du Sommet du Millénaire un appel, si modeste soit-il, à la convocation d'une conférence internationale pour déterminer les moyens propres à éliminer les dangers nucléaires. Cette position est tout à fait contraire aux engagements pris par les États nucléaires d'éliminer ces armes.

Cette année, nous l'espérons, la Première Commission pourra adopter une résolution portant convocation de cette conférence internationale au cours de laquelle un programme progressif pourrait être approuvé en vue de l'élimination des armes nucléaires selon un calendrier défini.

Nous sommes également inquiets du fait que le nouveau concept stratégique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, adopté à Washington en

avril dernier, reste intact. Ce concept, entre autres, tend à élargir plus qu'à réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Cuba estime inacceptable que certains pays continuent de défendre des doctrines militaires fondées notamment sur la détention d'armes nucléaires.

La décision de Cuba de participer en tant qu'Observateur à la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – dont nous avons dûment pris note des résultats – est une nouvelle preuve de l'intérêt et du sérieux avec lesquels notre pays suit toutes les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, notamment celles concernant les armes nucléaires.

Les dispositions du TNP sont discriminatoires et sélectives dans leur essence même car elles rendent légitime la possession d'armes nucléaires par un club choisi de pays. C'est pourquoi Cuba n'a, jusqu'à présent, ni signé ni ratifié ce traité.

Bien qu'il ne soit pas partie au TNP, et n'ait donc aucune obligation de négocier les accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notre pays a décidé, de sa propre initiative, de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA, que nous appliquons strictement.

En outre, en octobre dernier, Cuba a signé un Protocole additionnel à ses accords de garanties de l'AIEA, devenant ainsi le premier pays ayant des accords du type INFICIRC/66 à prendre cette mesure. Cuba continuera de mettre au point, en toute transparence, son programme nucléaire à des fins pacifiques précises et d'œuvrer inlassablement au désarmement nucléaire et à l'élimination complète des armes nucléaires.

Malgré l'opposition internationale, le Gouvernement des États-Unis n'a pas renoncé à établir un puissant programme de défense nationale antimissile; cette décision a simplement été reportée. En même temps, les plans de recherche et de développement de ce système sont toujours maintenus.

Cuba s'oppose à la mise en place d'un système de défense nationale antimissile, qui constituerait une violation flagrante du Traité sur les missiles antibalistiques et rouvrirait la voie à la course aux armements, même dans l'espace. Tout comme nous l'avons fait l'année dernier, nous appuierons

fermement le projet de résolution qui sera présenté à la Première Commission sur cette question.

La léthargie qui frappe la Conférence du désarmement nous préoccupe. Nous sommes encore plus inquiets des insinuations faites par certains pays selon lesquelles, face à cette situation, les négociations en matière de désarmement et de maîtrise des armements devraient commencer sans la participation de la Conférence. En tant qu'unique instance multilatérale de négociations pour les questions de désarmement, la Conférence doit être préservée.

En sa qualité de membre de la Conférence, Cuba a travaillé et continuera de travailler en faisant preuve d'un grand esprit de souplesse afin d'aider la Conférence à se mettre d'accord sur un programme de travail et à commencer des négociations de fond. Cependant, le désir légitime de sortir de l'impasse ne doit pas être réalisé à tout prix ou sur la base d'un accord répondant uniquement aux intérêts de quelques pays.

Les priorités en matière de désarmement adoptées par l'Assemblée générale doivent être respectées. La mise en place immédiate d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire continuera d'être notre priorité première à la Conférence du désarmement.

Cette année, la session de la Commission du désarmement s'est limitée à deux semaines. Cette situation n'a permis qu'un premier échange de vues, certes utile, sur deux nouvelles questions de l'ordre du jour de cet organe. La décision de l'Assemblée générale de fixer à trois semaines les sessions de la Commission du désarmement devra être respectée à l'avenir. Cette période est d'ailleurs fort courte si l'on tient compte des responsabilités incombant à cet organe.

Cuba participe activement aux travaux du Groupe spécial d'experts gouvernementaux qui négocie un Protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques. Nous avons présenté des propositions concrètes sur d'importantes questions toujours en suspens.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, malgré les difficultés rencontrées, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques fait, selon nous, un travail extrêmement utile. Nous sommes préoccupés par le fait qu'aucun accord sur la relation entre les Nations Unies et l'Organisation pour

l'interdiction des armes chimiques n'ait jusqu'à présent pas été trouvé malgré tout le temps qui s'est écoulé depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Nous espérons que cet accord sera réalisé prochainement.

Sans aucun doute, l'un des plus importants événements figurant à l'ordre du jour de l'année prochaine est la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le succès de cette conférence dépendra en grande partie de la qualité des efforts réalisés par l'intermédiaire du Comité préparatoire. Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadeur dos Santos du Mozambique pour son excellent travail à la présidence de ce comité.

Comme l'Assemblée générale l'a décidé, la Conférence doit être limitée aux aspects illicites du commerce des armes. Si les débats devaient s'écarter de ce mandat, il serait plus difficile de parvenir à des résultats acceptables par tous. Le lieu et la date de la Conférence devraient garantir la participation la plus large des États. Nous espérons que ces questions seront dûment réglées dans le cadre du Comité préparatoire avant que l'Assemblée générale ne prenne des décisions finales. L'Assemblée générale ne devrait pas se voir contrainte de prendre des décisions sur ces questions sans qu'un consensus n'ait d'abord été obtenu entre tous les États Membres.

Pour terminer, je tiens à souligner que Cuba continuera à oeuvrer conjointement avec les autres délégations du Mouvement des pays non alignés afin de présenter de nouveau cette année un ensemble de projets de résolution portant sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le désarmement et l'environnement, le désarmement et le développement, le Protocole de Genève de 1925 et les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement. Nous espérons que ces projets de résolution recevront le plus large appui des États membres.

**M. Sun Joun-yung** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré, ainsi que les autres membres du Bureau, de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'examen des questions importantes figurant à notre ordre du jour.

Depuis la création de l'ONU, le désarmement et la non-prolifération nucléaire ont été des points extrêmement importants de l'ordre du jour de l'Organisation, tout comme la première résolution de l'Assemblée générale qui avait trait à la question de l'énergie et des armes atomiques. Cinquante ans plus tard, l'existence des armes nucléaires continuent de préoccuper la communauté internationale. Toutefois, la tâche des Nations Unies s'est étendue et englobe aujourd'hui toute une gamme de questions relatives au désarmement. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je suis certain que, sous votre direction avisée, la présente session de la Première Commission – la première du nouveau millénaire – permettra de revitaliser le rôle des Nations Unies dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération afin d'assurer la sécurité des nations et de leurs peuples.

L'année dernière, nous avons enregistré à la fois des acquis et des revers dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Les résultats positifs de la Conférence d'examen 2000 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires et le renforcement du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique sont des développements dont nous nous félicitons. Cependant, nous avons également dû constater une série d'éléments négatifs: progrès limités dans le domaine du désarmement nucléaire, incapacité de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail, retard dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et divergences entre les grandes Puissances à propos des systèmes de défense nationale de missiles – tout cela nous a empêchés de progresser vers le désarmement.

Cette année, l'un des événements les plus importants a été la Conférence d'examen 2000 du TNP. Ce résultat représente l'engagement collectif renouvelé des 187 États parties au Traité en tant que pierre de touche du régime international de non-prolifération nucléaire. Le Document final détaillé de la Conférence, adopté par consensus, traite clairement d'importantes questions telles que le désarmement nucléaire, le respect et l'universalité du Traité et le processus d'examen renforcé. Plus important encore, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires menant au désarmement nucléaire grâce à un certain nombre de mesures concrètes, et à

entreprendre des actions systématiques et progressives pour mettre en oeuvre l'article VI du Traité. La tâche à l'avenir sera de traduire ces engagements dans les faits.

Comme nous le savons tous, le désarmement nucléaire est avant tout une question politique. Cela découle à l'évidence du système de vote sur des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui n'ont pas réuni le consensus alors que, simultanément, des résolutions contradictoires étaient simultanément adoptées. En raison de la complexité et de la fragilité du processus de désarmement nucléaire, étroitement lié aux relations stratégiques mondiales, ma délégation estime que la responsabilité première du désarmement nucléaire incombe aux États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes.

Ma délégation se félicite de la récente ratification du Traité START II par la Fédération de Russie et compte sur la mise en oeuvre rapide de cet instrument. De plus, nous espérons que les États-Unis et la Russie entameront et mèneront à bien des négociations sur START III dans les meilleurs délais. De même, nous pensons que tous les États dotés d'armes nucléaires devraient davantage s'efforcer d'accroître la transparence en ce qui concerne leur capacité à se doter d'armes nucléaires et s'engager les uns les autres dans le processus d'élimination des armes nucléaires. En outre, le moment est venu pour nous d'intensifier l'échange multilatéral d'informations et de vues sur le désarmement nucléaire.

Le Document final de la Conférence d'examen du TNP a souligné l'importance que revêtent l'universalité et le strict respect du Traité, éléments essentiels à la préservation de sa validité. À cet égard, nous demandons instamment aux quatre États qui ne sont pas parties au TNP – l'Inde, le Pakistan, Israël et Cuba – d'adhérer à cet instrument. Tout nouvel État qui entrerait dans la catégorie des détenteurs d'armes nucléaires entraverait l'action menée au niveau international en vue d'instaurer un monde exempt de telles armes.

Comme l'indique également le Document final, nous attendons de la République populaire démocratique de Corée qu'elle concrétise son intention déclarée de respecter pleinement l'Accord de garantie avec l'AIEA en tant qu'État partie au TNP, qui reste contraignant et en vigueur. Nous espérons également la mise en oeuvre de la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la Péninsule coréenne. En outre,

nous soulignons qu'il est important que l'Iraq continue à coopérer pleinement avec l'AIEA et respecte ses obligations.

La Conférence d'examen du TNP a souligné l'urgence d'adopter les mesures nécessaires pour la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture prochaine de négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement. À cet égard, nous demandons à tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais, notamment ceux des 44 États dont l'adhésion est nécessaire pour son entrée en vigueur, de le faire sans délai. Les États dotés d'armes nucléaires devraient montrer l'exemple, ce qui faciliterait l'entrée en vigueur du Traité. En attendant la réalisation de ce processus, tous les États intéressés devraient décider un moratoire sur les essais nucléaires.

De la même façon, les négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles devraient commencer immédiatement sur la base du mandat Shannon. Tous les États intéressés sont appelés à décider un moratoire sur la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, et ce avant même la fin de ces négociations.

Ma délégation se félicite de la déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité concernant les assurances de sécurité à l'égard de la Mongolie et réaffirme son appui au statut d'État exempt d'armes nucléaires de ce pays.

L'élimination complète des armes biologiques et chimiques n'est pas moins importante. Les progrès dans le domaine de la biotechnologie accroissent la menace potentielle posée par les armes biologiques. C'est pourquoi la communauté internationale devrait s'atteler avec plus de vigueur à l'importante tâche de créer un régime de vérification à la Convention sur les armes biologiques afin que le Protocole de vérification soit adopté avant la cinquième Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes chimiques, prévue l'année prochaine. À cet égard, nous espérons que le caractère d'universalité de la Convention sur les armes chimiques, déjà mise en oeuvre avec succès, sera encore renforcé.

La prolifération des missiles en tant que vecteurs d'armes de destruction massive est un autre facteur qui entrave la paix et la sécurité internationales. Étant donné l'absence de normes internationales

réglementant la prolifération des missiles, la communauté internationale devrait, à cet égard, envisager des normes multilatérales. Compte tenu de la complexité de cette question, une approche progressive serait, selon nous, la plus efficace.

Outre les efforts orientés vers le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, beaucoup reste encore à faire pour aborder la question des armes classiques, qui exacerbent les différends régionaux et mettent gravement en danger la sécurité humaine. La communauté internationale devrait, comme demandé dans la Déclaration du Millénaire, s'attaquer d'urgence à la prolifération excessive et à l'utilisation abusive des armes légères.

À cet égard, la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illégal des armes légères dans tous ses aspects devrait servir d'instance pour mobiliser la volonté politique et mettre sur pied un plan d'action permettant de combattre ce phénomène. Ce plan devrait inclure des normes internationales politiquement ou juridiquement contraignantes ainsi qu'un mécanisme de coopération international efficace permettant d'examiner les mesures concrètes à prendre à cet égard. Selon nous, la portée de la Conférence devrait être globale, c'est-à-dire couvrir tant les mesures de réduction que de prévention. Il est important que le processus préparatoire à la Conférence et les négociations en cours sur le Protocole de Vienne relatif aux armes à feu soient complémentaires.

Une autre question mérite un examen attentif : celle des mines antipersonnel. Cette année, mon gouvernement prévoit d'adhérer à la Convention sur certaines armes classiques et à son Protocole II amendé. Nous appuyons également les négociations au sein de la Conférence du désarmement sur le traité interdisant le transfert des mines antipersonnel. Mon gouvernement s'est associé aux initiatives internationales destinées à réduire les conséquences inhumaines des mines antipersonnel en prenant une série de mesures, telles que la prorogation indéfinie de son moratoire sur les exportations de mines et en maintenant ses contributions financières au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance au déminage.

Nous nous félicitons que la session de 2000 de la Commission du désarmement ait délibéré sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques en tant que point de son ordre du jour.

Dans l'élaboration de ses directives, des mesures de fond telles que la notification et l'observation des exercices militaires, les visites mutuelles effectuées par du personnel militaire, l'installation de lignes directes et l'échange d'informations militaires ne peuvent que favoriser la consolidation de la confiance.

La République de Corée appuie fermement le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Elle a adhéré à tous les grands instruments, tels que le TNP, la Convention sur les armes biologiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et les respecte strictement. De même, mon gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts pour défendre cette cause.

À l'orée du nouveau millénaire, nous devons renouveler notre engagement collectif à forger un consensus sur la façon d'assumer la difficile tâche de renforcer plus encore le désarmement et la non-prolifération et d'inculquer une culture de la paix.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu permettez-moi de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection bien méritée et vous assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation. Nous sommes certains que, grâce à vos qualités diplomatiques, à votre expérience dans le domaine du désarmement et à votre dévouement, nos travaux seront couronnés de succès. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Au tournant du siècle, le monde est encore surchargé d'armes – quelque 30 000 ogives nucléaires et 500 millions d'armes légères. Dans les conflits survenus au cours de la dernière décennie, près de 90% des morts et des blessés causés par ces armes étaient des civils innocents, dont 80% de femmes et d'enfants. Les dépenses militaires ont encore augmenté depuis la fin de la guerre froide pour atteindre 780 milliards de dollars en 1999. La communauté internationale devrait tenir compte de ce constat dans sa quête pour la paix et la sécurité mondiales, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

Ma délégation saisit cette occasion pour mettre l'accent sur certaines questions qui, à son avis, devraient être prioritaires dans l'action menée dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales.

Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État ou de gouvernement des États Membres de l'ONU ont souligné leur volonté d'éliminer toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Cet engagement doit être rigoureusement tenu.

À cet égard, ma délégation tient à souligner que, pour la première fois en mai dernier, à la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires ont convenu de

« prendre des mesures concrètes ... dans le cadre des efforts systématiques et progressifs déployés pour appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. » (*NPT/CONF.2000/28, part I, pp. 13-14, par. 15*)

La Conférence leur a également demandé de s'efforcer de réduire davantage leurs arsenaux nucléaires unilatéralement et de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires non stratégiques. Elle a également lancé un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils engagent le plus rapidement possible le processus conduisant à l'élimination complète de leurs armes nucléaires. Ces importantes déclarations, si elles se concrétisent, devraient permettre d'ouvrir la voie au désarmement nucléaire réel.

La Mongolie s'est déjà félicitée, en d'autres instances internationales de désarmement, de la ratification par la Fédération de Russie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du traité START II. La communauté internationale espère vivement que les États-Unis agiront de même dans les meilleurs délais. Ma délégation demande à ces deux États d'assurer le suivi de leur annonce concernant les discussions sur START III. La Mongolie souscrit pleinement à l'appel international pour la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le plus rapidement possible. Ma délégation prie donc instamment les États qui ne l'ont pas fait de ratifier le Traité, instrument international d'une importance vitale pour la consolidation du régime de non-prolifération.

Le Traité sur les missiles antibalistiques – pierre de touche de la stabilité stratégique – pourrait, s'il était mis en échec, déclencher une course incontrôlée aux armes nucléaires, dont les conséquences seraient imprévisibles. Tenant compte de ces éléments, la

Mongolie se félicite de la décision prise par les États-Unis de reporter la mise au point d'un système national de défense antimissile.

Il est également important, selon nous, que la Conférence du désarmement qui, plusieurs années durant n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail, sorte de l'impasse actuelle et entame des négociations sérieuses en vue de la conclusion, dès que possible, d'un traité sur les matières fissiles qui soit universel et vérifiable.

En attendant la négociation de ce traité, nous souhaiterions que les États dotés d'armes nucléaires décident un moratoire sur la production de matières fissiles utilisables pour la fabrication d'armes et fassent preuve d'une plus grande transparence en déclarant leurs stocks actuels. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la suggestion faite par le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie – un ancien Président de la Commission – dans sa déclaration devant l'Assemblée du millénaire, à savoir d'examiner la possibilité de mettre en place un registre des Nations Unies sur tous les stocks de matières fissiles utilisables pour la fabrication d'armes.

S'agissant de la préoccupation de plus en plus vive face à l'importance donnée aux armes nucléaires dans les doctrines militaires, la Mongolie se félicite de l'adoption de mesures telles que la levée d'état d'alerte des armes nucléaires et le retrait des ogives nucléaires des vecteurs ainsi que l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à ne pas avoir recours en premier à ce type d'armes. Ce sont là des mesures essentielles de sécurité destinées à réduire le risque de l'emploi non autorisé ou mal apprécié d'armes nucléaires. En outre, une disposition devrait être prise pour que des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes soient données à tous les États non dotés d'armes nucléaires Parties au TNP. La Mongolie salue et appuie la proposition du Secrétaire général de convoquer une grande conférence internationale dans le but d'identifier les moyens permettant d'éliminer les dangers nucléaires.

En ce qui concerne les armes chimiques – autre catégorie d'armes de destruction massive – nous appelons de nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à la Convention. Nous attendons également du Groupe spécial des États parties à la Convention sur les armes biologiques qu'il termine dès

que possible ses négociations sur un protocole portant sur le respect de la vérification.

La Mongolie partage la crainte légitime de la communauté mondiale face à la prolifération mondiale des armes légères, principaux instruments de mort là où se produisent les conflits et les guerres. Au cours de la seule dernière décennie, 5 millions de personnes ont été tuées dans les régions touchées par des conflits armés dans lesquels des armes légères ont été utilisées. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue en 2001, adoptera, nous l'espérons, un programme d'action qui permettra de renforcer les contrôles, d'empêcher la propagation des armes et de détruire les excédents d'armes.

Mon pays est résolument partisan des zones exemptes d'armes existantes et de la création de nouvelles zones de ce type, qui sont un facteur positif du renforcement du régime international de non-prolifération, de la stabilité et de la sécurité régionales. À cet égard, la Mongolie se félicite des principes et directives établis par la Commission du désarmement en 1999 pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous soulignons l'importance de ces principes et directives pour la création de nouvelles zones dans différentes régions, particulièrement dans celles qui connaissent des tensions, ainsi que dans d'autres régions, notamment en Asie centrale.

Comme on le sait, il y a huit ans la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires. Depuis lors, elle a poursuivi une politique visant à concrétiser cette déclaration. Grâce au large appui recueilli par cette initiative au sein de la communauté internationale, nous avons pu, récemment, enregistrer certains progrès. En 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/77 D, intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie », dans laquelle elle félicite que la Mongolie ait décidé de déclarer son territoire exempt d'armes nucléaires et invite les États Membres, y compris les cinq États dotés d'armes nucléaires, à coopérer avec elle en vue de prendre les mesures nécessaires pour renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. À la suite de consultations approfondies avec les États intéressés, il a été reconnu qu'en raison de sa situation géopolitique, la Mongolie ne pouvait pas établir une zone exempte d'armes nucléaires au sens traditionnel. Il a été également convenu que le cas de la Mongolie

était unique et nécessitait une approche nouvelle et créative. En outre il a été décidé que, dans le cas de la Mongolie, le statut serait plus efficace et crédible si sa sécurité internationale était renforcée. Cette interprétation a constitué la base de la résolution.

Les mesures adoptées pour la mise en oeuvre de la résolution ont trouvé leur expression dans le rapport du Secrétaire général (A/55/166) sur cette question. Ma délégation apprécie et appuie ce texte. Nous voudrions également remercier le Secrétariat des Nations Unies, notamment le Département des affaires de désarmement et le Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, pour leur appui à la mise en oeuvre de la résolution. Comme il ressort du rapport, un certain nombre de réunions consacrées au désarmement sur le plan régional ont intégré cette question dans leur ordre du jour. Cela a fourni l'occasion de débattre de certains points tels que sa relation à l'égard de la sécurité internationale et de la non-prolifération nucléaire ainsi que de procéder à des échanges de vues sur les meilleurs moyens d'appliquer la résolution. Pour sa part, le parlement mongol a adopté une législation particulière sur son statut. La Mongolie est maintenant prête à oeuvrer avec d'autres pour institutionnaliser ce statut au niveau international.

Ainsi, mon pays se félicite de la déclaration commune sur les assurances de sécurité relatives au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, faite hier par l'Ambassadeur John Holum des États-Unis au nom des cinq États dotés d'armes nucléaires. Dans le cadre de cette déclaration commune, le Gouvernement mongol a publié la déclaration suivante :

« En 1992, dans le climat international né de l'après-guerre froide, la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires. Le but de cette initiative était non seulement de renforcer la sécurité de la Mongolie dans le contexte de la nouvelle situation géopolitique par des moyens politiques et diplomatiques mais également de promouvoir la non-prolifération nucléaire, la stabilité et la confiance mutuelle dans la région. L'initiative de la Mongolie a été favorablement accueillie par la communauté internationale. Ainsi, l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'effet d'appuyer cette initiative, a adopté, en décembre 1998, une résolution

intitulée " Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ".

En application de la résolution, le Gouvernement mongol a pris un certain nombre de mesures concrètes, y compris l'adoption d'une législation sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Il a également tenu une série de consultations avec les États pertinents, notamment avec les cinq États dotés d'armes nucléaires et les organes appropriées des Nations Unies, pour rechercher les moyens permettant de renforcer le statut de pays exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, la crédibilité et l'efficacité de ce statut, ainsi que la sécurité extérieure du pays.

À la suite des consultations menées par la Mongolie avec les États dotés d'armes nucléaires, ces derniers ont publié une déclaration commune donnant des assurances de sécurité à la Mongolie en raison de son statut d'État non doté d'armes nucléaires. Ils ont ainsi réaffirmé leur volonté de

“ demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre des mesures immédiates afin d'aider la Mongolie, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions de la résolution 984 (1995) en date du 11 avril 1995, au cas où la Mongolie serait victime d'un acte d'agression ou d'une menace d'agression incluant l'utilisation d'armes nucléaires ”.

Ils ont également réaffirmé, dans le cas de la Mongolie, leurs assurances négatives de sécurité unilatérales respectives, comme précisé dans leurs déclarations publiées les 5 et 6 avril 1995 et mentionné dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 11 avril 1995. En outre, les voisins immédiats de la Mongolie – la République populaire de Chine et la Fédération de Russie – ont également réaffirmé leurs engagements juridiquement contraignants à l'égard de la Mongolie, et ce sur la base des traités bilatéraux conclus avec ce dernier pays.

Au titre de cette déclaration, les États dotés d'armes nucléaires se sont également engagés à poursuivre leur coopération avec la Mongolie pour la mise en oeuvre des dispositions de la

résolution 53/77 D de l'Assemblée générale concernant son statut d'État non doté d'armes nucléaires. Le Gouvernement mongol se déclare résolu à coopérer avec les États mentionnés pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution et consolider son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Le Gouvernement mongol exprime sa reconnaissance à la communauté internationale pour l'appui qu'elle a apporté à son initiative. Il estime que la déclaration des États dotés d'armes nucléaires constitue une mesure importante vers l'institutionnalisation du statut d'État non doté d'armes nucléaires au niveau international. Le Gouvernement mongol réaffirme sa volonté de coopérer avec tous les États Membres des Nations Unies et les organes pertinents de l'ONU pour consolider l'efficacité de ce statut et en renforcer la crédibilité.

Oulan-Bator, 6 octobre 2000 ».

La Mongolie entretient de bonnes relations avec ses deux voisins immédiats dotés d'armes nucléaires qui, depuis le début, ont appuyé son initiative. Ainsi, la déclaration des cinq membres permanents du Conseil de sécurité a, pour nous, avant tout une signification symbolique de la plus haute importance: il s'agit d'une manifestation de bonne volonté et de soutien à notre politique de la part des cinq membres permanents. La portée et le contenu de la déclaration, limitée aux assurances négatives et positives de sécurité de caractère politique, indiquent clairement que beaucoup reste encore à faire pour institutionnaliser réellement le statut afin qu'il devienne un instrument permettant de promouvoir efficacement la non-prolifération nucléaire et la sécurité nationale de la Mongolie. Cette première mesure positive devrait être suivie d'autres actions concrètes afin de mettre en application les dispositions de la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale, notamment celles relatives aux aspects non nucléaires de la sécurité. Bien que la Mongolie soit reconnue comme un cas unique, l'approche unique doit encore se concrétiser afin de rendre le statut crédible et effectif et d'en faire un facteur positif en renforçant la stabilité et la prévisibilité dans la région.

À cet égard, nous voudrions partager le souhait exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur cette question, de voir les consultations de la Mongolie

avec différents organes compétents de l'ONU déboucher sur

« des approches concrètes et pragmatiques qui permettent d'aborder les aspects non nucléaires de la sécurité ». (A/55/166, par. 11)

La Mongolie présentera pour examen à la Commission un projet de résolution sur cette question. Ce projet s'appuiera sur la résolution de consensus 53/77 D de l'Assemblée générale et sera distribué très prochainement. Nous espérons que ce texte, comme celui présenté il y a deux ans, sera adopté par consensus.

Ma délégation tient à remercier le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour sa contribution à la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle entre les pays de la région dans l'intérêt de la paix et la sécurité. Au cours de la dernière décennie, le Centre a organisé diverses manifestations régionales à cet égard. La Mongolie a accueilli l'une de ces réunions régionales, qui s'est concentrée sur les concepts de sécurité dans un monde en constante évolution. Selon nous, les activités du Centre devraient être appuyées politiquement et financièrement. C'est pourquoi les consultations en cours avec le Gouvernement du Népal devraient être activées et le projet de résolution présenté sur cette question devrait y faire référence.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. En même temps, j'adresse nos félicitations aux membres du Bureau. Soyez assuré, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre appui et de notre coopération.

Nos remerciements vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Raimundo González du Chili, pour l'excellent façon avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission durant la précédente session de l'Assemblée générale.

Avant de poursuivre, je voudrais, de même, remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, M. Jayantha Dhanapala, de sa déclaration très complète. Ses idées faciliteront, sans nul doute, nos travaux dans les jours et les semaines à venir.

Toutes les questions relatives au désarmement dont notre Commission est saisie ont un lien direct avec la paix et la sécurité de nos pays et du monde dans son ensemble. Le Sommet du Millénaire qui vient de se terminer a mis l'accent sur le fait que la recherche d'une paix et d'une sécurité mondiales, ainsi que le développement, devraient figurer en tête de l'ordre du jour des Nations Unies. La Déclaration du Sommet fournit donc une occasion évidente à la communauté internationale de poursuivre, avec un dynamisme renouvelé, l'examen des questions de désarmement.

L'objectif premier du désarmement devrait être le désarmement nucléaire. Malheureusement, à l'aube du nouveau millénaire, les armes nucléaires continuent de mettre en danger la civilisation humaine. L'élimination totale de ces armes reste donc une haute priorité de l'ordre du jour du désarmement. Ma délégation a, depuis longtemps, souligné que le monde ne sera jamais en sécurité tant que les armes nucléaires n'auront pas complètement disparu. C'est pourquoi la Tanzanie appuie sans réserve le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et toutes autres mesures ayant trait au désarmement nucléaire. Ma délégation se félicite par ailleurs de la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale ayant pour but d'examiner les moyens d'éliminer les armes nucléaires une fois pour toutes.

La conclusion satisfaisante de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été l'événement marquant de cette année. Il est encourageant de constater que, pour la première fois, la Conférence a réuni le consensus sur le Document final, donnant ainsi un nouvel élan à la campagne pour le désarmement nucléaire.

Fait tout aussi important, les cinq États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à procéder à l'élimination totale des arsenaux nucléaires dans l'optique du désarmement nucléaire. Certes, aucun calendrier n'a été fixé, mais ma délégation s'en remet aux Puissances nucléaires pour respecter leur engagement.

Ma délégation reconnaît les efforts bilatéraux menés par la fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique pour réduire leurs arsenaux nucléaires. De même, nous prenons note des mesures unilatérales prises par d'autres États dotés d'armes nucléaires en vue d'atteindre cet objectif. À ce propos, nous nous félicitons de la ratification de START II par la

Fédération de Russie. C'est là une des mesures importantes en direction du désarmement nucléaire. Nous attendons avec intérêt le début des négociations sur START III. Cependant, selon nous, ces mesures bilatérales devraient être intégrées dans un cadre multilatéral plus large.

En vue de parvenir à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires, la Tanzanie appuie l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement conclus entre les États des régions intéressées. Nous sommes persuadés que les zones exemptes d'armes nucléaires contribueront dans une mesure non négligeable à la réalisation de l'objectif d'un monde libéré des armes nucléaires. Les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Pelindaba et Bangkok sont des instruments qui consolident la paix et la sécurité dans leurs régions respectives.

C'est pourquoi ma délégation appuiera le projet de résolution sur un hémisphère sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires, qui sera présenté à la Commission. De même, elle appuie l'action menée pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous lançons de nouveau un appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nous sommes satisfaits des mesures prises dans le sens d'une interdiction des armes chimiques. Nous demandons aux États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'y adhérer rapidement. Nous espérons également la conclusion heureuse des négociations sur le protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques.

La Conférence du désarmement à Genève aurait dû permettre de faciliter les négociations sur le désarmement. Malheureusement, depuis trois ans, cette instance n'a pas réussi à se mettre d'accord sur son programme de travail. À nos yeux, la Conférence demeure une instance importante en matière de négociations portant sur le désarmement. Nous appelons donc tous ses membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire progresser ses travaux le plus rapidement possible.

Le fléau que représente le commerce illicite des armes légères a atteint des proportions alarmantes. Selon les estimations, 500 millions d'armes de ce type circulent dans le monde. Ces armes sont surtout utilisées dans des conflits internes. En outre, elles jouent un grand rôle dans le terrorisme, le trafic de

drogues, le crime organisé ainsi que dans d'autres activités criminelles. D'où le nombre élevé de victimes de ces armes qui, en outre, mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Nous sommes favorables à la convocation, en 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects. Nous espérons que la Conférence parviendra à élaborer un plan d'action concret pour lutter contre cette calamité.

Les conflits sont la cause de déplacements massifs de civils et de flux importants de réfugiés transfrontaliers. Ces flux à leur tour ont de graves conséquences sociales, économiques et écologiques dans les pays d'accueil. La Tanzanie, qui abrite près d'un million de réfugiés de pays en conflit dans la Région des Grands lacs, est particulièrement touchée.

Bien qu'il n'y ait ni un remède unique ni une solution d'urgence à ce problème, nous saluons toutes les initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour trouver une solution aux conflits, notamment au Burundi et dans la République démocratique du Congo. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les initiatives régionales visant à régler ces conflits, notamment en envoyant une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

Pour terminer, je voudrais dire une fois encore combien il est important et urgent d'accélérer le rythme du désarmement nucléaire et d'examiner la question du commerce illicite des armes légères. Il s'agit là d'un énorme défi pour la communauté internationale et les Nations Unies. Nous réaffirmons notre détermination d'oeuvrer avec d'autres délégations afin d'atteindre l'objectif du désarmement complet dans toutes les catégories d'armes.

**M. Al-Sindi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Pour commencer, Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Nul doute que, grâce à votre compétence et à votre grande expérience, vous conduirez nos travaux au succès que nous espérons tous. Je félicite également les membres du Bureau pour leur élection.

De même, ma délégation souhaite rendre hommage à votre prédécesseur pour la façon avisée dont il a dirigé les travaux de la Première Commission l'année dernière.

Il y a un mois, les dirigeants du monde assistaient au Sommet du Millénaire qui a adopté une Déclaration appelant à l'élimination du fléau de la guerre et des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. En attendant la réalisation de ces objectifs communs, M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a exprimé, dans sa très intéressante déclaration, sa préoccupation face aux 780 milliards de dollars consacrés en 1999 aux dépenses militaires, montant le plus élevé depuis la fin de la guerre froide, alors que la moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour. Ce qui est plus redoutable encore c'est l'accumulation de plus de 30 000 ogives nucléaires et de 500 millions d'armes légères, sans parler des autres armes qui sapent les espoirs et les aspirations des peuples à vivre dans la paix et la tranquillité.

Ma délégation partage la préoccupation des États et des organisations gouvernementales et non gouvernementales face à la prolifération des armes. Elle leur demande d'agir pour rendre les Nations Unies plus efficaces. Les efforts bilatéraux des États dotés d'armes nucléaires, notamment des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, sont d'une importance capitale. La ratification par la Douma russe du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de START II et la déclaration du Président Clinton de reporter le déploiement d'un système national de défense de missiles sont des mesures extrêmement positives. Nous attendons avec intérêt les suites qui seront données au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques et la reprise des négociations sur START II, les deux piliers de la stabilité internationale.

Je saisis cette occasion pour me féliciter de la déclaration des cinq États dotés d'armes nucléaires, faite en leur nom par le représentant des États-Unis d'Amérique sur les assurances négatives de sécurité données à la Mongolie en vertu de son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

La République du Yémen a été parmi les premiers États à adhérer à un certain nombre de conventions et de traités relatifs au désarmement. Elle a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Traité d'interdiction des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. À cet égard, le Yémen a créé un

comité national en coordination avec les Nations Unies et ses divers bureaux.

Nous voulons rendre hommage aux pays amis qui ont contribué au succès du programme de déminage et à la formation de cadres yéménites. Ma délégation tient également à souligner l'aval du Yémen à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Notre instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation suit avec un grand intérêt les mesures prises actuellement pour éliminer le commerce illicite des armes légères. Tout en appuyant l'appel lancé pour la convocation de la prochaine Conférence, nous tenons à souligner qu'il importe de promouvoir la coopération aux plans régional et international afin de s'attaquer à ce phénomène en tenant compte des conditions et des particularités de chaque pays. Nous espérons également que la très large participation des États Membres permettra de parvenir aux résultats souhaités.

S'agissant de la transparence en matière d'armements, ma délégation appuie la position des pays arabes, à savoir que le succès de tout mécanisme de transparence doit se fonder sur des principes bien précis, équilibrés, complets et non discriminatoires. L'application de ces principes permettrait de consolider la sécurité nationale, régionale et internationale. La situation particulière du Moyen-Orient, caractérisée par un déséquilibre qualitatif dans le domaine des armements, vient du fait que la transparence s'applique à sept types d'armes classiques alors que d'autres, plus perfectionnées et plus meurtrières telles les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ne sont pas prises en compte. Il en résulte un état de choses inacceptable. La détérioration actuelle de la situation au Moyen-Orient et les actes d'agression commis par Israël à l'encontre de civils palestiniens non armés, à Jérusalem et dans les territoires occupés, et qui ont causé des centaines de morts et de blessés en sont la preuve évidente. Israël représente donc un facteur de risques pour toute la région puisqu'il possède la plus grande quantité d'armes de destruction massive et n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De même, il fait la sourde oreille aux appels répétés de la communauté internationale lui demandant d'adhérer au Traité et de placer ses installations nucléaires sous le régime de

garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette attitude fait obstacle aux efforts menés pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En vertu de sa participation aux efforts internationaux et compte tenu de sa politique étrangère, le Yémen réaffirme que l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive va dans le sens de la consolidation de la paix, du développement et de la coopération dans la région et dans le monde entier.

**M. Palihakkara (Sri Lanka) (parle en anglais) :** Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous féliciter pour votre élection. Grâce à vos connaissances et à votre longue expérience diplomatique en matière de désarmement, nous sommes certains que, sous votre direction, la présente session sera productive. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

De même, nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint et à son Département pour l'esprit d'initiative et de coopération dont il font montre avec les délégations, conformément au rôle central des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Le Sommet du Millénaire mis en évidence le fait que l'axiome de la paix et de la sécurité repose sur moins d'armements et plus de coopération. À cet égard, le consensus atteint au Sommet a également mis en lumière la nécessité d'établir la confiance collective à partir d'un régime de bonne gouvernance fondé sur la légalité plutôt que sur la force, que ce soit au niveau national ou international. Il faut espérer que les sentiments clairement exprimés et les accords réalisés au plus haut niveau par les États Membres de notre Organisation auront des retombées positives sur le mandat de la Commission et sur les mécanismes de négociation des Nations Unies, notamment sur la Conférence du désarmement. C'est seulement ainsi que ces instances pourront donner une signification concrète à ces sentiments.

Toutefois, on ne peut qu'être préoccupé par les développements et les tendances décevants, voire inquiétants, qui continuent de mettre en danger la sécurité et le désarmement. L'optimisme qui se manifestait à juste titre au début de la décennie à l'égard d'une plus grande sécurité grâce à davantage de désarmement et davantage de traités, semble avoir fait

place à l'anxiété et à la déception en ce qui concerne la viabilité d'un système de sécurité fondé sur la légalité.

En effet, la communauté internationale a constaté une résurgence de la primauté de la sécurité fondée sur les armes. Les conflits et les armes ont proliféré. Les dépenses militaires ont augmenté de façon importante. Dans certaines régions les technologies d'armement semblent mener les événements politiques. Alors que les négociations, au niveau bilatéral ou multilatéral, ont été intermittentes ou se sont enlisées, des inquiétudes ont surgi du fait que le régime actuel du traité sur la sécurité s'est trouvé affaibli ou, dans certains cas, miné par l'action ou l'inaction des États.

Les régimes des traités existants ont été remis en question de différentes façons. Des traités conclus n'ont pas été ratifiés. Des traités en vigueur sont parfois compromis par de nouveaux sentiments de menace ainsi que par les promesses de nouvelles technologies qui n'ont pas encore été mises à l'épreuve. D'autres traités multilatéraux sont affaiblis en raison des essais nucléaires qui se poursuivent ou de nouvelles explosions nucléaires ou encore des doutes émis par des législateurs nationaux.

Les instances dont la tâche est de préparer les traités se retrouvent dans l'impasse alors que certaines grandes Puissance se livrent à des marchandages stratégiques et, parfois, à des récriminations tactiques. Cette situation a érodé la confiance placée dans ces mécanismes de négociations. Alors que cet état d'inertie du désarmement se prolonge, les doctrines et la mise au point de nouvelles armes ne sont pas restés statiques, faisant progresser l'idée de l'utilité des armes nucléaires. Les tensions et conflits régionaux se sont aggravés tandis que de nouveaux pays dotés d'armes nucléaires tentaient d'avoir recours aux anciennes doctrines nucléaires fondées sur la dissuasion. De leur côté, les autres États dotés d'armes nucléaires ont continué à affiner les anciennes doctrines ainsi que leurs arsenaux afin de s'adapter aux nouvelles perceptions de menaces, réelles ou hypothétiques. Ils ont également affirmé que les armes nucléaires resteraient fondamentales pour leur sécurité.

Dans ce contexte, le succès de la Conférence d'examen 2000 du Traité sur la non-prolifération est important du fait que les États dotés d'armes nucléaires ont entrepris d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. La communauté internationale a interprété cela comme une déclaration claire en faveur de mesures

systématiques et progressives vers un monde exempt d'armes nucléaires. Cependant, force est de constater que la volonté politique nécessaire a fait défaut à la Conférence du désarmement à Genève pour prendre au moins la première mesure dans ce sens. En trois ans, cette instance n'a pas réussi à entreprendre un travail de fond.

Compte tenu de cette situation, l'annonce faite récemment par le Président des États-Unis de reporter une décision relative au déploiement d'un système national de défense balistique a été bien accueillie. Comme beaucoup l'ont souligné, la logique d'un nouveau système de défense de missiles est, au mieux, discutable, alors que les essais et le déploiement d'un tel système seraient de nature à déclencher un nouveau cycle de course aux armements. Ces développements pourraient également remettre en question le cadre politique du régime du Traité sur les missiles antibalistiques que les pays dotés d'armes nucléaires ont accepté comme base pour réduire et éliminer les armes de ce type.

Des signes inquiétants laissent déjà entrevoir que le XXI<sup>e</sup> siècle engendrera de nouveaux défis dans le domaine du désarmement. Depuis longtemps ma délégation a souligné qu'elle considérait le problème croissant du commerce illicite des armes comme une menace claire et actuelle à la paix et à la sécurité humaines. Ce problème est de plus en plus pris en compte, et nous nous en félicitons. De nombreux conflits internes et des campagnes terroristes sont alimentés par des armes illicites fournies à profusion à des groupes terroristes. Ces groupes n'acceptent en aucune façon d'avoir recours à des moyens diplomatiques pour régler les conflits ni de mettre un terme à leur violence dans la mesure où ils peuvent se procurer ces armes de façon illicite. Au fil du temps, ces activités illicites ont évolué pour se constituer en réseaux ayant acquis une dimension criminelle transnationales. Très souvent, les armes destinées à des activités de contrebande arrivent dans des pays en développement militairement faibles qui n'ont pas la capacité technique ou les moyens de contrer ces réseaux lointains. Le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/55/323) fondé sur ses consultations, montre bien l'ampleur inquiétante de cette menace et la nécessité constatée par les États Membres de prendre d'urgence des mesures aux plans national, régional et international pour prévenir et contrer cette menace.

Le lien entre le commerce illicite des armes et les réseaux internationaux de contrebande indique clairement que la solution de ce problème exige des mesures précises au niveau international. Les forces et les technologies qui sont à l'origine du processus de mondialisation peuvent involontairement appuyer les activités des groupes criminels. Cette situation ne peut plus être traitée comme un problème relevant des autorités nationales chargées de faire respecter la loi.

Les travaux actuels du Département des affaires de désarmement concernant les armes illicites donnent de bons résultats et doivent être poursuivis. Il faudrait accentuer l'appui aux travaux préparatoires techniques pour les discussions intergouvernementales sur cette question. Nous encourageons le Département à développer davantage sa base de données pour lui permettre d'identifier les mesures concrètes devant être examinées par les organes nationaux et intergouvernementaux. Les négociations en cours sous les auspices de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne sur un protocole contre les armes à feu et explosifs illicites devraient être appuyées et complétées. Le Département devrait également tirer pleinement parti de l'expérience de l'Organisation des États américains et s'inspirer de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes et des instruments similaires en Afrique afin d'élaborer des modèles applicables à d'autres régions et à l'échelle mondiale.

Ma délégation a travaillé avec plusieurs délégations ayant la même vision des choses pour mettre au point un large accord sur la convocation en 2001 d'une conférence internationale sur les armes illicites. La Conférence, nous l'espérons, ouvrira de nouveaux horizons et prendra les premières mesures concrètes en vue de lutter contre cette menace. La grande majorité des pays en développement gravement touchés par cette activité criminelle internationale attendent de cette conférence qu'elle mette en place un cadre de coopération internationale afin de prévenir, contrer et éliminer la contrebande d'armes illicites. Nous souhaitons vivement que la conférence et le processus préparatoire ne perdent pas de vue cet important objectif. Selon nous, la conférence ne devrait pas être affaiblie ou détournée de son objectif par des tentatives de la transformer en une instance qui traiterait de questions plus complexes et plus vastes concernant les transactions légitimes d'armes entre les

gouvernements. Naturellement, la Conférence devra traiter des acquisitions gouvernementales puisqu'elle portera sur les mesures de transparence et d'autres aspects relatifs au commerce des armes illicites. Cela est nécessaire afin de s'assurer que l'acquisition d'armes par un État pour sa légitime défense ne soit pas confondue avec le commerce illicite ou, inversement, que le commerce illicite ne soit pas interprété de façon erronée ou catalogué comme destiné à des activités légitimes.

Cependant, une trop grande conceptualisation et une intégration délibérée entre commerce licite et illicite pourraient rendre la discussion de fond à la conférence extrêmement difficile car elle engloberait alors des questions touchant aux fondements même de la Charte des Nations Unies, notamment à la légitime défense des États. La véritable question est le trafic d'armes illicites auquel se livrent des groupes terroristes ou d'autres acteurs non étatiques qui sont à l'origine de conflits dans de nombreuses régions du monde. Le rapport du Secrétaire général établi à la suite de la résolution 54/54 R résume de façon très claire les mesures à prendre pour combattre le trafic illicite. Il s'inspire en cela d'une série de discussions aux niveaux gouvernemental et de la société civile dans différentes régions du monde. Cette liste n'est certes pas exhaustive, mais elle fournira des éléments utiles pour des mesures concrètes à soumettre à l'examen de la future conférence.

J'en viens maintenant à un autre point de l'ordre du jour. Le concept et les principes qui sous-tendent les propositions relatives aux zones de paix se sont juxtaposées avec les questions de sécurité de l'époque de la guerre froide et l'ère de la mondialisation. Bien que le contexte dans lequel a été faite la proposition visant à faire de l'océan Indien une zone de paix ait changé, l'un des objectifs fondamentaux de l'initiative – promouvoir la coopération internationale pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité de la région de l'océan Indien – reste largement partagé. Des consultations à entreprendre par le Président du Comité spécial sur l'océan Indien ont ainsi pour but de définir les modalités les meilleures permettant d'atteindre cet objectif en tenant compte de la situation mondiale évolutive en ce qui concerne la sécurité.

Nous partageons les préoccupations d'un certain nombre d'autres délégations ici présentes face à la possibilité de mettre au point de nouvelles armes qui feraient obstruction aux utilisations pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique. L'objectif de la prévention d'une course aux armes dans l'espace a reçu un large appui à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement. L'espace extra-atmosphérique est un environnement vital pour préserver la stabilité et la sécurité sur la terre. Tout développement qui conduirait à la militarisation de l'espace saperait sans aucun doute le régime de sécurité sur la Terre de même que les utilisations pacifiques de l'espace. La capacité de lancement a fait montre d'une extraordinaire mobilité géographique. Si nous ne mettons pas fin maintenant aux possibilités de militariser l'espace, la communauté internationale pourrait connaître, plus tard, de graves crises à la fois coûteuses et inutiles. L'écrasante majorité des États Membres, ici, à l'Assemblée générale ainsi qu'à la Conférence du désarmement, a donc appelé à un travail multilatéral, peut-être exploratoire au début, pour traiter cette question complexe afin de prévenir la militarisation de cette toute nouvelle frontière de l'humanité. Étant donné le nombre croissant de Puissances dotées de fusées, il est naturel que cette question retienne l'attention au niveau multilatéral. Comme par le passé, l'Égypte et Sri Lanka présenteront un projet de résolution sur ce sujet. Nous avons l'intention de procéder à de larges consultations afin d'élaborer un texte qui puisse faciliter grandement les travaux dans un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement, l'année prochaine. Ce projet de résolution recevra, nous l'espérons, le plus large appui, à l'instar du texte similaire présenté l'année dernière.

Du puissant message émanant des débats du Sommet du Millénaire il ressort qu'en cette époque de mondialisation et d'interdépendance, le processus multilatéral devrait être relancé et que la force du droit bien plutôt que le droit de la force devrait être le principe de gouvernance à l'intérieur des États et entre les États. Il en est de même des questions relevant de la compétence de la Première Commission. Nos débats devraient être centrés sur l'objectif plus large de la dépréciation d'une sécurité fondée sur les armes et de la promotion d'une sécurité fondée sur le droit. À cette fin, les traités existants devraient être préservés, renforcés et éventuellement complétés. Les arsenaux d'armes de destruction massive existants devraient être réduits et en fin de compte éliminés par le biais d'un contrôle progressif des armes et du désarmement. Les mesures de prévention sont de toute évidence moins coûteuses que les anciennes mesures de non-prolifération; cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit

de prévenir une course aux armements dans l'espace. C'est pourquoi nous espérons que le résultat du projet de résolution qui émanera de la Commission fournira les éléments nécessaires à un programme de travail efficace et concret pour la Conférence du désarmement, l'année prochaine.

Il n'est pas suffisant que les délégations affirment qu'une instance comme la Conférence du désarmement dotée de méthodes de travail consensuelles doit fonder ses décisions sur les intérêts et priorités de toutes les délégations; il convient de mettre ce principe en application. Toutes les questions prêtes à être examinées et négociées peuvent et doivent être réparties dans un programme de travail répondant aux priorités et intérêts de toutes les délégations. La récente décision prise par l'une des Parties au Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques permettra, nous l'espérons, d'arriver à un tel compromis l'année prochaine.

**M. Guani** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Depuis plus d'un siècle, c'est-à-dire depuis la Conférence de La Haye de 1899, nous parlons du désarmement. À l'orée d'un nouveau millénaire, nous ne pouvons continuer à maintenir des concepts devenus incompatibles avec l'évolution humaine. Les pays en développement qui ne sont pas producteurs d'armes sont aujourd'hui le théâtre de conflits. Les ressources qui devraient être consacrées à la construction d'écoles sont utilisées dans les zones de conflit. Alors que 1,2 milliard d'êtres humains vivent avec moins d'un dollar par jour, les dépenses militaires mondiales représentent 145 dollars par jour et par personne.

Il est évident que nous maintenons des structures prévues pour un monde qui n'existe plus. Nous parlons d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et de mines antipersonnel et nous les qualifions d'armes de destruction massive. Simultanément, au cours des 10 dernières années, 5 millions de personnes sont mortes, victimes de la prolifération illégale d'armes légères et de petit calibre, devenues aujourd'hui armes de destruction massive. Ce n'est d'ailleurs pas tant la classification qui compte mais bien le fait que les seigneurs de la guerre agissent à l'heure actuelle comme des criminels d'envergure.

Le plus surprenant est qu'en ce milieu de véritable première ère de la communication de masse les arsenaux et les menaces sont toujours présents alors que nous aurions dû éliminer les uns et les autres

depuis longtemps. Le désarmement, dans tous ses aspects, est en cours. Nous devrions, ici et maintenant, établir un calendrier précis pour l'éradication des armes nucléaires, comme nous l'avons fait pour les armes chimiques et bactériologiques et même pour les mines antipersonnel. Il nous faut fixer un délai optimiste, mais non pas impossible à tenir, par exemple, le soixantième anniversaire des Nations Unies.

La tâche qui nous attend n'est pas facile. En dépit des sombres scénarios de ces dernières années, où subsistaient certains regrettables vestiges d'une politique obsolète fondée sur la retenue mais qui, en même temps, encourageait la dissuasion, il faut encore espérer que les États disposant encore d'arsenaux nucléaires feront des efforts dans tous les domaines pour s'acquitter de leur obligation juridique et morale de mettre fin à la production de ces armes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de réductions stratégiques, certes bienvenues, mais pas suffisamment importantes. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a fait naître des espoirs mais tant que cet instrument ne sera pas ratifié il n'y aura pas de signaux aussi clairs que ceux apparus lors de l'élaboration de cet accord international.

Il ne s'agit plus d'une simple question d'illégalité; il s'agit de concrétiser une aspiration qui n'autorise pas de nouveaux retards. Personne ne peut être favorable à l'idée d'une nouvelle course aux armements qui fausse l'esprit de la restructuration en cours actuellement dans les armées du monde. Tous les États Membres de l'Organisation ont pour devoir de s'engager sans équivoque dans la voie du désarmement afin d'atteindre les objectifs de la Charte.

En Amérique latine nous sommes fiers d'avoir effectué des progrès tangibles. Le Marché commun du cône austral a été consolidé en tant que zone de paix. Les États membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes ont demandé, à travers l'Appel de Lima, que le monde soit dénucléarisé. Nous sommes près de la pleine mise en oeuvre du Traité de Tlatelolco pour tous les pays couverts par cet instrument, ce qui permettra de réaliser une aspiration de longue date des États attachés à l'interdiction des armes nucléaires dans notre région.

À nos yeux, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en

Amérique latine et dans les Caraïbes dispose d'un grand potentiel et nous entendons lui confier de nombreux projets et activités qui pourraient s'inspirer des initiatives de coopération dans le cadre du désarmement, même dans des domaines comme la consolidation de la paix. Il faut naturellement que ce centre dispose des ressources nécessaires pour qu'il puisse remplir sa tâche.

Parallèlement, nous continuons d'appuyer avec enthousiasme les efforts menés pour faire de l'hémisphère sud et des zones adjacentes une zone exempte d'armes nucléaires. Cela renforcerait la paix et la sécurité dans la région en attendant l'élimination complète des armes nucléaires.

C'est pourquoi l'Uruguay se réfère constamment aux paroles du Secrétaire générale adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Dhanapala, à savoir que le XXe siècle a vu la naissance des armes nucléaires et que le XXIe siècle verra leur destruction. Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, permettre que cette assertion reste lettre morte comme s'il s'agissait d'un objectif impossible à atteindre.

Nous constatons également qu'il est nécessaire de renforcer les propositions de la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires afin que les préoccupations des États côtiers soient pris en considération. À cet égard, l'Uruguay lance un appel très clair pour que, notamment, le transport de plutonium et de déchets radioactifs en haute mer soit réglementé. Par ailleurs, les déchets de combustibles nucléaires ne doivent pas être recyclés dans des réacteurs. Il faut en effet mettre un terme au danger du transport maritime de produits nucléaires qui continue d'être une activité inacceptable tout à fait incompatible avec l'article IV du TNP.

À cet égard, nous nous félicitons de la récente résolution de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, que l'Uruguay a appuyée, en vue d'établir des mesures en matière de sûreté nucléaire et radiologique, notamment pour ce qui est des déchets nucléaires et de la sûreté du transport des produits radioactifs.

Par ailleurs, la communauté internationale doit faire face au problème de la prolifération des armes légères. L'Organisation des États américains, après avoir créé le premier instrument juridiquement contraignant en la matière, mène actuellement une action pour limiter la production et le transfert de ces

armes. Certes, des efforts complémentaires seront encore nécessaires pour mettre en place un plan d'action destiné à maîtriser la prolifération et l'emploi illicite de ces armes. Nous sommes persuadés que ce défi sera dûment relevé par la conférence internationale qui doit se tenir l'année prochaine. Selon nous, les réunions intersessions, auxquelles la Commission devra consacrer une partie de son temps, dès cet après-midi, mèneront à des progrès qui pourront être accentués à la session du Comité préparatoire qui doit se tenir en janvier.

Enfin, l'Uruguay espère vivement qu'au cours de la présente session nous pourrions traiter en priorité et consolider le désarmement à tous les niveaux. Nous

avons beaucoup à faire. Le désarmement de l'an 2000 doit être dynamique et efficace et, surtout, il doit produire des résultats grâce auxquels les instruments et les initiatives, telle la Coalition pour un nouvel ordre du jour, indiqueront la voie à suivre pour traiter comme il convient des questions de désarmement.

On peut admettre aisément qu'au long d'un siècle d'efforts de désarmement nous n'avons pas été capables de mettre fin aux agissements des véritables responsables de l'emploi des armes. Si nous atteignons cet objectif, nous aurons respecté l'esprit de la Déclaration du Millénaire, forgé par nos chefs d'État et de gouvernement.

*La séance est levée à 12 h 30.*